

Lactation

Le but de cette politique est de garantir que les employées qui ont besoin de tirer du lait après la naissance de leur enfant puissent le faire, au besoin, dans un environnement privé et sûr.

Policy:

Les employées ayant besoin de tirer du lait après la naissance d'un enfant doivent en informer leur représentant local des ressources humaines dès que possible. L'employée demandeuse doit bénéficier de pauses raisonnables pour produire du lait pendant la journée de travail, au besoin.

Le temps de pause devrait, si possible, être pris en même temps que les autres pauses déjà prévues. Les employées non exemptées doivent pointer leur départ pour toutes les pauses de lactation qui ne surviennent pas simultanément avec les périodes de repos normalement prévues. De telles pauses seront impayées.

Lorsqu'une employée indique qu'il lui est nécessaire de tirer du lait, la Société désignera une pièce, autre que les toilettes, dans les locaux et à proximité de la zone de travail habituelle de l'employée, où elle pourra exercer cette activité en privé et à l'abri des intrusions. La pièce désignée comportera des sièges relativement confortables, des prises électriques, un endroit sûr pour ranger le matériel nécessaire, une porte verrouillable et un petit réfrigérateur dans lequel conserver le lait au besoin.

La discrimination et le harcèlement des personnes qui produisent du lait sont strictement interdits. La violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.